

# **Patinage de vitesse Canada**

## **« Environnement sain et sécuritaire »**

Titre de la politique : <b>Politique de Compétition</b>	Politique n° : <b>SHE 500</b>
Date d'approbation: <b>19 septembre 2003</b>	Pages : <b>5</b>
Date d'approbation de la version en vigueur : <b>19 septembre 2003</b>	
Date de la dernière révision : <b>19 septembre 2003</b>	

### **1. OBJECTIF**

Normaliser les structures afin de faciliter l'organisation de compétitions au Canada et de clarifier les formats afin d'assurer l'équité au niveau des participants.

### **2. PORTÉE**

La présente politique touché les membres et les participants impliqués au niveau des compétitions sanctionnées par PVC et tenues au Canada.

### **3. DÉFINITION**

Compétition : Un événement de patinage de vitesse impliquant des compétiteurs ou équipes opposées dans le cadre du calendrier de compétitions sanctionnées par PVC.

### **4. PRINCIPES**

- 4.1 PVC croit qu'il est important d'offrir des formats normalisés afin de s'assurer que la qualité des compétitions soit constante sur le plan national.
- 4.2 PVC croit que les formats doivent être examinés régulièrement et faire l'objet de révisions lorsque cela est nécessaire afin de refléter les changements au niveau du modèle de développement de l'athlète.
- 4.3 PVC croit que les organisateurs devraient recevoir une formation pratique afin d'être en mesure d'appuyer l'aspect organisationnel du sport.
- 4.4 PVC croit que le Comité de compétition devrait fournir de la documentation afin d'évaluer les compétitions dans le but d'apporter des améliorations pour l'avenir.
- 4.5 PVC croit que le respect des règlements et des procédures est important pour l'équité au niveau des participants.

- 4.6 PVC croit que la reconnaissance est une partie importante du développement organisationnel des compétitions.

## 5. ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Patinage de vitesse Canada s'engage à offrir une structure de compétition comprehensive et de rehausser les occasions pour le développement des athlètes.

## 6. DISPOSITIONS

Patinage de vitesse Canada s'engage à ce qui suit :

### 6.1 DÉVELOPPEMENT :

- 6.1.1 offrir un guide simple pour l'organisation des compétitions de PVC
- 6.1.2 clarifier la trousse de compétition sous la responsabilité du Comité de compétition
- 6.1.3 élaborer la documentation nécessaire afin d'organiser, mener et évaluer une compétition.
- 6.1.4 rehausser les niveaux des officiels.

### 6.2 RÈGLEMENTS ET MODALITÉS

- 6.2.1 inclure dans ses règlements toutes les ententes avec ses partenaires nationaux et internationaux.
- 6.2.2 examiner toutes les ententes avec ses partenaires nationaux et internationaux.

### 6.3 STRUCTURE

- 6.3.1 mettre à jour toutes les données, documents et renseignements afin de normaliser les compétitions.
- 6.3.2 revoir ses formats de compétitions.

## 7. EXAMEN ET APPROBATION

7.1 Le Conseil d'administration et le directeur général examineront la présente politique selon les besoins.

7.2 Responsable du développement initial de la politique :

Daniel Gingras



## MISE EN OEUVRE – NOM DE LA POLITIQUE

Mise en oeuvre survient :	Responsabilité :	Éléments qui doivent être abordés :
Annuelle en septembre	Bureau national	Fournir une copie révisée des politiques et de la mise en oeuvre à chaque association-membre pour fins de diffusion à leurs membres.
Lorsque cela est nécessaire	Comité de compétition / CHP	Revoir le format des compétitions PVC
A.G.A.	Comité de compétition / CDO	Revoir les règlements et les modalités des compétitions
Annuelle	CDO	Rehausser les niveaux des officiels.